



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 18 août 2001 (JO du 16/11/01).

STABLON 12,5 mg, comprimé enrobé
B/ 30 (CIP : 329 339.1)

Laboratoires SERVIER

Tianeptine
Liste I

Date de l'AMM : 6 février 1987, modifiée le 18 août 1995

Motif de la demande: Renouvellement de l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

Indications :

Episodes dépressifs majeurs (c'est-à-dire caractérisés).

Posologie : Cf RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Les données fournies par le laboratoire^{1,2,3} ne sont pas susceptibles de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le SMR de cette spécialité reste important dans cette indication.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et posologie de l'AMM.

Conditionnement : adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.

¹ Novotny V, Faltus F. Tianeptine and fluoxetine in major depression: a 6-week randomised double-blind study. Hum Psychopharmacol. 2002 Aug;17(6):299-303.

² Szadoczky E, Furedi J. Efficacy and acceptability of tianeptine and sertraline in the acute treatment phase of depression. Encephale. 2002 Jul-Aug;28(4):343-9.

³ Kasper S, Olie JP. A meta-analysis of randomized controlled trials of tianeptine versus SSRI in the short-term treatment of depression. Eur Psychiatry. 2002 Jul;17 Suppl 3:331-40